

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00037

Numéro SIREN : 556 850 378

Nom ou dénomination : LAVAL DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt 1540

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffe.fr
audience@greffe-tc-laval.fr / rsc@greffe-tc-laval.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET VILAINE
6 AV. JACQUES CARTIER
B.P.123
44817 ST HERBLAIN CEDEX

V/REF : K LESSARD
N/REF : 68 B 37 / 2018-B-1540

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 24/04/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Concernant la société

LAVAL DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
62 boulevard Louis-Armand
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1540 le 24/04/2018

R.C.S. LAVAL 556 850 378 (68 B 37)

Fait à LAVAL le 24/04/2018,
Le Greffier





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Laurence GOYEC

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

LAVAL DISTRIBUTION

Boulevard Louis Armand
53940 Saint-Berthevin

S.A.S. au capital de 2 000 000 €
R.C.S. LAVAL 556 850 378

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2016 au 30 Septembre 2017

Certifié conforme
Laudu



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	47 041 748	22 814 879	24 226 869	24 947 329
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	86 584	86 584		
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 584	86 584		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 632 889	22 728 295	12 904 594	13 480 994
TERRAINS	2 424 445	248 556	2 175 888	2 194 252
CONSTRUCTIONS	27 713 118	18 289 043	9 424 075	10 383 927
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 528 668	3 631 274	897 393	727 531
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	630 324	559 420	70 904	102 728
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	336 332		336 332	72 554
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	11 322 274		11 322 274	11 466 335
PARTICIPATIONS	89 600		89 600	89 600
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	37 707		37 707	37 828
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 810 704		1 810 704	1 801 212
PRETS	9 384 262		9 384 262	9 537 694
ACTIF CIRCULANT	39 607 705	62 143	39 545 561	38 613 379
STOCKS ET EN-COURS	7 883 023	59 408	7 823 615	8 278 797
MARCHANDISES	7 883 023	59 408	7 823 615	8 278 797
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				1 000
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 984 559	789	2 983 770	2 239 711
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	786 160	789	785 371	419 522
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 198 398		2 198 398	1 820 189
CREANCES DIVERSES (3)	1 738 757		1 738 757	1 763 328
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22 613 927	1 946	22 611 980	24 516 318
DISPONIBILITES	4 234 991		4 234 991	1 644 530
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	152 447		152 447	169 692
TOTAL GENERAL	86 649 454	22 877 023	63 772 430	63 560 709
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			634 655	634 641
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	43 264 017	42 910 707
CAPITAL	2 000 000	2 000 000
RESERVES	36 310 707	36 034 655
RESERVE LEGALE	200 000	200 000
AUTRES RESERVES	36 110 707	35 834 655
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 953 309	4 876 052
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	43 264 017	42 910 707
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	441 774	654 890
PROVISIONS POUR RISQUES	441 774	654 890
DETTES (1)	20 066 638	19 995 111
DETTES FINANCIERES (2)	6 094 100	6 099 379
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	24 288	52 004
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	6 069 812	6 047 374
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 212	4 703
DETTES D'EXPLOITATION	13 813 055	13 683 825
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 650 214	8 341 723
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 630 022	4 817 511
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	532 818	524 590
DETTES DIVERSES	142 939	207 201
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	142 849	195 498
AUTRES DETTES DIVERSES	90	11 703
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 330	
TOTAL GENERAL	63 772 430	63 560 709
(1) Dont à plus d'un an	3 730 473	3 682 749
Dont à moins d'un an	16 336 164	16 312 362
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		31 926



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 384 115	102 994 212
VENTES DE MARCHANDISES	99 102 593	100 690 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	75 472	71 882
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 172 939	1 163 242
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	100 351 006	101 925 477
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 926	307 181
REPRISES SUR PROVISIONS	218 737	2 253
TRANSFERTS DE CHARGES	145 012	154 289
AUTRES PRODUITS	628 432	605 010
CHARGES D'EXPLOITATION	93 615 161	94 707 695
ACHATS DE MARCHANDISES	75 922 981	78 744 463
VARIATION DES STOCKS	395 774	(651 596)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	269 571	(259 568)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 272 472	5 398 074
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 413 028	1 365 130
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 405 224	6 438 371
CHARGES SOCIALES	1 983 203	2 010 238
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 664 453	1 653 755
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	60 197	621
AUTRES CHARGES	228 254	8 204
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 768 953	8 286 517
PRODUITS FINANCIERS	1 188 399	932 145
PARTICIPATIONS	1 173	
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	192 656	207 341
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	471 933	724 501
REPRISES SUR PROVISIONS	522 636	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		302
CHARGES FINANCIERES	350 039	802 330
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 946	522 636
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	344 309	279 664
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	3 783	29
RESULTAT FINANCIER	838 360	129 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 607 314	8 416 332



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	259 259	225 961 284 35 507 190 169
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 033 33 5 000	55 765 8 295 47 470
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 774)	170 195
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 592 353	1 557 022
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 056 877	2 153 453
<i>Total des produits</i>	<i>102 572 774</i>	<i>104 152 318</i>
<i>Total des charges</i>	<i>97 619 464</i>	<i>99 276 266</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 953 309	4 876 052
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	1 283 26 900	155 23 600

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a obtenu l'autorisation d'agrandir :

- sa surface de vente de 1 494 m² ;
- ses réserves de 1 136 m² ;
- sa galerie marchande de 633 m².

Le montant des immobilisations en cours au 30 septembre 2017 est de 336 k€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 12 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu (méthode F.I.F.O.).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 2 000 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584			86 584
Immobilisations corporelles	35 213 415	1 088 087	668 613	35 632 890
Immobilisations financières - titres	1 890 813	9 492		1 900 305
Immobilisations financières - créances	9 575 523	11 438	164 991	9 421 970
	46 766 335	1 109 017	833 603	47 041 749

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584			86 584
Immobilisations corporelles	21 732 421	1 664 453	668 579	22 728 295
	21 819 005	1 664 453 (*)	668 579	22 814 880
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 553 573		
. dégressive		110 879		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	654 890	5 000	218 116	441 774
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	523 258	62 144	523 258	62 144
	1 178 149	67 144 (*)	741 374 (*)	503 918
(*) Dont :				
. exploitation		60 197	218 738	
. financier		1 947	522 637	
. exceptionnel		5 000		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	218 116
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

En janvier 2017, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'économie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (218 K €).

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	9 421 970	734 655	8 687 315
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 984 559	2 984 559	
Créances diverses	1 738 757	1 738 757	
Charges constatées d'avance	152 447	152 447	
	14 297 733	5 610 418	8 687 315

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	24 288	24 288		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	6 069 812	3 243 106	2 702 356	124 350
Avances, acompte reçus sur commandes	4 212	4 212		
Dettes d'exploitation	13 813 056	12 909 288		903 768
Dettes diverses	142 940	142 940		
Produits constatés d'avance	12 331	12 331		
	20 066 639	16 336 165	2 702 356	1 028 118
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				24 288
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				2 450 460

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	522 637
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	1 947

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et est exclusivement réalisé en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	26
- Employés	211
	253

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 369 330 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1er janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 406 441 €.

Résultat exceptionnel**Néant**

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations financières	33	-
Provision pour risques et charges	5 000	-
Charges et produits exceptionnels	-	260
	5 033	260

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	903 768
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	688 585
	1 592 353

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LOGES DISTRIBUTION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 584 394
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>-527 517</u>
	2 056 877

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	533 891
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	405 576

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
---	--------------

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 010 961	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (cadres et agents de maîtrise) ;
+ 1.50 % (employés) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu selon catégories) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 715 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	89 600
Créances rattachées à des participations	-	37 707
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 183 506	-
Produits de participation	-	1 283
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	26 900	-

Filiales & participations entre 10 & 50 %

S.A.S. CHANGE DRIVE DIS
53000 LAVAL
R.C.S.LAVAL 750 856 262

S.A.R.L. OILDIST
61220 BRIOUZE
R.C.S. ARGENTAN 449 617 117

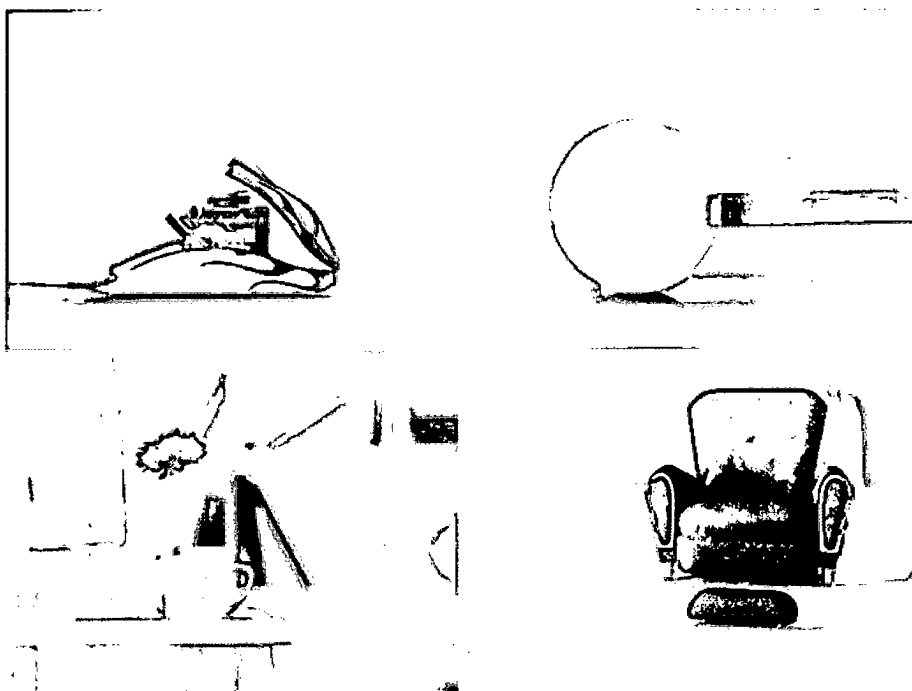
Capital	30 000	375 000
Capitaux propres autres que le capital	2 187 264	-508 314
Quote-part du capital détenu	48.66%	20%
Valeur brute des titres détenus	14 600	75 000
Valeur nette des titres détenus	14 600	75 000
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	14 620 011	3 751 417
Résultat du dernier exercice clos	376 989	89 377

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Exemplaire destiné
au Greffe
du Tribunal de Commerce

4 bonnes raisons de choisir Altonéo



Audit • Expertise-Comptable • Droit • Conseil • Ressources humaines • Informatique

ALTONEO AUDIT
Siège social :
143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

SAS LAVAL DISTRIBUTION
556 850 378 RCS LAVAL
62 Boulevard Louis Armand
53940 – SAINT-BERTHEVIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « LAVAL DISTRIBUTION » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock net de 7 823 615 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique ;
- effectuer une revue analytique des stocks ;
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages ;
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation ;

Ces travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation des stocks.

La société constate, à la clôture de l'exercice, des valeurs mobilières de placement qui représentent une valeur nette de 22 611 980 € au 30 septembre 2017.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- exploiter les réponses des banques à la circularisation ;
- contrôler les principaux mouvements avec les avis d'opérations ;
- contrôler la justification de l'absence de provisions ;
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 14 mars 2018
Le Commissaire aux comptes
ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	47 041 748	22 814 879	24 226 869	24 947 329
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1) CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 584 86 584	86 584 86 584		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 632 889	22 728 295	12 904 594	13 480 994
TERRAINS	2 424 445	248 556	2 175 888	2 194 252
CONSTRUCTIONS	27 713 118	18 289 043	9 424 075	10 383 927
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 528 668	3 631 274	897 393	727 531
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	630 324	559 420	70 904	102 728
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	336 332		336 332	72 554
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	11 322 274		11 322 274	11 466 335
PARTICIPATIONS	89 600		89 600	89 600
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	37 707		37 707	37 828
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 810 704		1 810 704	1 801 212
PRETS	9 384 262		9 384 262	9 537 694
ACTIF CIRCULANT	39 607 705	62 143	39 545 561	38 613 379
STOCKS ET EN-COURS MARCHANDISES	7 883 023 7 883 023	59 408 59 408	7 823 615 7 823 615	8 278 797 8 278 797
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES				1 000
CREANCES D'EXPLOITATION (3) CLIENTS ET COMPTES RATTACHES AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 984 559 786 160 2 198 398	789 789	2 983 770 785 371 2 198 398	2 239 711 419 522 1 820 189
CREANCES DIVERSES (3)	1 738 757		1 738 757	1 763 328
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22 613 927	1 946	22 611 980	24 516 318
DISPONIBILITES	4 234 991		4 234 991	1 644 530
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	152 447		152 447	169 692
TOTAL GENERAL	86 649 454	22 877 023	63 772 430	63 560 709
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			634 655	634 641

BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	43 264 017	42 910 707
CAPITAL	2 000 000	2 000 000
RESERVES	36 310 707	36 034 655
RESERVE LEGALE	200 000	200 000
AUTRES RESERVES	36 110 707	35 834 655
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 953 309	4 876 052
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	43 264 017	42 910 707
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	441 774	654 890
PROVISIONS POUR RISQUES	441 774	654 890
DETTES (1)	20 066 638	19 995 111
DETTES FINANCIERES (2)	6 094 100	6 099 379
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	24 288	52 004
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	6 069 812	6 047 374
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 212	4 703
DETTES D'EXPLOITATION	13 813 055	13 683 825
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 650 214	8 341 723
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 630 022	4 817 511
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	532 818	524 590
DETTES DIVERSES	142 939	207 201
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	142 849	195 498
AUTRES DETTES DIVERSES	90	11 703
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 330	
TOTAL GENERAL	63 772 430	63 560 709
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 730 473 16 336 164	3 682 749 16 312 362
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		31 926

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 384 115	102 994 212
VENTES DE MARCHANDISES	99 102 593	100 690 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	75 472	71 882
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 172 939	1 163 242
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	100 351 006	101 925 477
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 926	307 181
REPRISES SUR PROVISIONS	218 737	2 253
TRANSFERTS DE CHARGES	145 012	154 289
AUTRES PRODUITS	628 432	605 010
CHARGES D'EXPLOITATION	93 615 161	94 707 695
ACHATS DE MARCHANDISES	75 922 981	78 744 463
VARIATION DES STOCKS	395 774	(651 596)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	269 571	(259 568)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 272 472	5 398 074
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 413 028	1 365 130
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 405 224	6 438 371
CHARGES SOCIALES	1 983 203	2 010 238
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 664 453	1 653 755
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	60 197	621
AUTRES CHARGES	228 254	8 204
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 768 953	8 286 517
PRODUITS FINANCIERS	1 188 399	932 145
PARTICIPATIONS	1 173	
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	192 656	207 341
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	471 933	724 501
REPRISES SUR PROVISIONS	522 636	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		302
CHARGES FINANCIERES	350 039	802 330
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 946	522 636
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	344 309	279 664
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	3 783	29
RESULTAT FINANCIER	838 360	129 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 607 314	8 416 332

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	259 259	225 961 284 35 507 190 169
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 033 33 5 000	55 765 8 295 47 470
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 774)	170 195
PARTICIPATION DES SALARIES	1 592 353	1 557 022
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 056 877	2 153 453
<i>Total des produits</i>	<i>102 572 774</i>	<i>104 152 318</i>
<i>Total des charges</i>	<i>97 619 464</i>	<i>99 276 266</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 953 309	4 876 052
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	1 283 26 900	155 23 600

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a obtenu l'autorisation d'agrandir :

- sa surface de vente de 1 494 m² ;
- ses réserves de 1 136 m² ;
- sa galerie marchande de 633 m².

Le montant des immobilisations en cours au 30 septembre 2017 est de 336 k€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 12 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu (méthode F.I.F.O.).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 2 000 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584			86 584
Immobilisations corporelles	35 213 415	1 088 087	668 613	35 632 890
Immobilisations financières - titres	1 890 813	9 492		1 900 305
Immobilisations financières - créances	9 575 523	11 438	164 991	9 421 970
	46 766 335	1 109 017	833 603	47 041 749

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 584			86 584
Immobilisations corporelles	21 732 421	1 664 453	668 579	22 728 295
	21 819 005	1 664 453 (*)	668 579	22 814 880
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 553 573		
. dégressive		110 879		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	654 890	5 000	218 116	441 774
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	523 258	62 144	523 258	62 144
	1 178 149	67 144 (*)	741 374 (*)	503 918
(*) Dont :				
. exploitation		60 197	218 738	
. financier		1 947	522 637	
. exceptionnel		5 000		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	218 116
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

En janvier 2017, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'économie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (218 K €).

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	9 421 970	734 655	8 687 315
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 984 559	2 984 559	
Créances diverses	1 738 757	1 738 757	
Charges constatées d'avance	152 447	152 447	
	14 297 733	5 610 418	8 687 315

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	24 288	24 288		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	6 069 812	3 243 106	2 702 356	124 350
Avances, acompte reçus sur commandes	4 212	4 212		
Dettes d'exploitation	13 813 056	12 909 288		903 768
Dettes diverses	142 940	142 940		
Produits constatés d'avance	12 331	12 331		
	20 066 639	16 336 165	2 702 356	1 028 118
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				24 288
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				2 450 460

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	522 637
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	1 947

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et est exclusivement réalisé en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	26
- Employés	211
	253

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 369 330 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1er janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 406 441 €.

Résultat exceptionnel **Néant**

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations financières	33	-
Provision pour risques et charges	5 000	-
Charges et produits exceptionnels	-	260
	5 033	260

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	903 768
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	688 585
	<u>1 592 353</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LOGES DISTRIBUTION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1 % (cadres et agents de maîtrise) ;
+ 1.50 % (employés) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu selon catégories) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 715 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	89 600
Créances rattachées à des participations	-	37 707
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 183 506	-
Produits de participation	-	1 283
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	26 900	-

Filiales & participations entre 10 & 50 %

	S.A.S. CHANGE DRIVE DIS 53000 LAVAL R.C.S.LAVAL 750 856 262	S.A.R.L. OILDIST 61220 BRIOUZE R.C.S. ARGENTAN 449 617 117
Capital	30 000	375 000
Capitaux propres autres que le capital	2 187 264	-508 314
Quote-part du capital détenu	48.66%	20%
Valeur brute des titres détenus	14 600	75 000
Valeur nette des titres détenus	14 600	75 000
Prêts et avances consentis	-	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	14 620 011	3 751 417
Résultat du dernier exercice clos	376 989	89 377

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 584 394
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-527 517
	2 056 877

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	533 891
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	405 576

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	Néant
---	--------------

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 010 961	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

LAVAL DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 62, Boulevard Louis Armand - 53940 ST BERTHEVIN
556 850 378 RCS LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 953 309,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 953 309,97 euros
A titre de dividendes	4 500 000,00 euros
Soit 4 500 euros par action	
Le solde	453 309,97 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 36 564 017,65 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 500 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4 477 500 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

4

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/09/2014	4 650 000	1 000	23 250	4 626 750
AGO 24/10/2014	500 000	1 000	2 500	497 500
30/09/2015	4 600 000	1 000	23 000	4 577 000
30/09/2016	4 600 000	1 000	23 000	4 577 000

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Karine JAUD

